



PNUE

**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Limitée

UNEP(DEPI)/RS.9/6
3 octobre 2007

Français
Original : Anglais

**Neuvième réunion mondiale sur les Conventions et
Plans d'action pour les mers régionales**

Djeddah (Arabie saoudite), 29-31 octobre 2007

**PROJET D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LES MERS
REGIONALES POUR LA PERIODE 2008-2012**

K0763318 181007

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

I. Contexte et principes de base

1. Au cours des dix dernières années la communauté internationale a montré un intérêt croissant pour un grand nombre de questions concernant les mers et les océans. Les sujets de préoccupation portent sur la diminution des stocks halieutiques, la destruction des habitats naturels marins et côtiers, la pression de l'urbanisation et du tourisme sur les régions côtières, et la pollution découlant des activités maritimes et terrestres.
2. Plus récemment, des questions telles que l'impact du changement climatique sur les océans et les côtes, la biodiversité des grands fonds marins, la conservation et l'utilisation durable de la haute mer et l'exploitation des fonds marins ont encore accru l'attention portée aux questions marines. Toutes ces questions ont suscité une série de nouvelles initiatives de la part des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des groupes de réflexion et autres groupes.
3. La communauté internationale (par exemple, le Sommet mondial pour le développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies, les organismes des Nations Unies, les gouvernements, les ONG environnementales et une multitude d'autres parties prenantes) semblent admettre de plus en plus la nécessité de renforcer la gouvernance internationale, notamment au niveau régional, afin de résoudre les problèmes auxquels est confronté environnement marin et côtier.
4. En réponse à la demande de son Conseil d'administration, le PNUE adopte progressivement une approche plus structurée des questions concernant le milieu marin et côtier, grâce à l'élaboration d'une Stratégie à moyen terme (2010-2013) comprenant un volet sur la gestion écosystémique.
5. Le Programme du PNUE pour les mers régionales, qui comprend les 17 conventions et plans d'action sur les mers régionales, joue un rôle important dans la mise en œuvre du programme international sur les questions relatives au milieu marin et côtier. En amenant les gouvernements, la communauté scientifique, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes à travailler ensemble, chaque programme sur les mers régionales fournit un cadre régional solide pour *i)* évaluer la qualité de l'environnement marin; *ii)* identifier les éléments majeurs qui affectent l'environnement marin (comme les activités socio-économiques, les établissements côtiers, les activités terrestres) et *iii)* convenir de solutions appropriées en termes de stratégies, de politiques et d'outils de gestion.
6. Les Conventions et plans d'action sur les mers régionales, guidés par leurs organes directeurs respectifs, sont les principaux mécanismes de mise en œuvre du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Les programmes sur les mers régionales contribuent également à l'application des décisions adoptées par les forums intergouvernementaux mondiaux, comme l'Assemblée générale des Nations Unies (notamment pour ce qui est des résolutions relatives à l'environnement marin et à la biodiversité marine au titre du point sur « Les Océans et le Droit de la mer ») ou le PNUE (notamment la Déclaration de Beijing adoptée lors de la deuxième réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres).
7. Compte-tenu de ce qui précède et de l'efficacité de la mise en œuvre des Orientations stratégiques pour la période 2004-2007, élaborées par les représentants des conventions et plans d'action sur les mers régionales à leur cinquième réunion mondiale, organisée à Nairobi (26-28 novembre 2003), puis approuvées par les présidents des conférences des Parties et des réunions intergouvernementales à la sixième réunion mondiale des conventions et plans d'action pour les mers régionales, qui s'est tenue à Istanbul (30 novembre-2 décembre 2004), les orientations stratégiques sur les mers régionales pour la période 2008-2012 énoncées ci-après visent à renforcer le Programme pour les mers régionales et chaque convention et plan d'action en tant qu'instruments utiles pour le développement durable des océans, des zones côtières et des îles. Elles ont pour objet de montrer que le Programme pour les mers régionales, ainsi que chaque convention et plan d'action individuel, sont en mesure de répondre aux nouveaux défis qui menacent le milieu marin et côtier.

II. Orientations stratégiques

8. Renforcer le volet scientifique des conventions et plans d'action sur les mers régionales *i)* en développant des réseaux de surveillance; *ii)* en identifiant les diverses sources de pollution, telles que les sources ponctuelles et non ponctuelles, les apports fluviaux, les nutriments, la déposition atmosphérique, les déchets marins, etc.; *iii)* en évaluant régulièrement la pollution marine, la biodiversité marine et le développement des zones côtières; *iv)* en contribuant au mécanisme des Nations Unies pour la notification et l'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques, et en participant à l'initiative du PNUE sur l'Avenir de l'environnement mondial; *v)* en collaborant activement avec les accords multilatéraux sur l'environnement concernant le milieu marin et côtier; et *vi)* en coopérant avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et ses différents programmes scientifiques ayant trait au milieu marin et côtier.

9. Promouvoir l'utilisation d'approches intégrées telles que la gestion écosystémique et la gestion des zones côtières aux niveaux mondial, régional et national.

10. Faire face aux incidences du changement climatique sur le milieu marin et côtier en évaluant et en combattant ses effets éventuels sur les plans social, économique et environnemental, ainsi que ses conséquences sur la pêche, le tourisme, la santé humaine, la biodiversité marine, l'érosion côtière et les écosystèmes des petites îles et encourager la coopération en vue de définir des stratégies régionales d'adaptation au changement climatique.

11. Contribuer à l'application de la Déclaration de Beijing sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, en particulier sa disposition relative à « l'élaboration et à la mise en œuvre de protocoles sur la lutte contre la pollution due à des sources et activités terrestres ». Adopter des plans d'action stratégiques visant à contrôler la pollution due aux activités terrestres, ou actualiser les plans existants, et garantir leur mise en œuvre efficace. Renforcer les mesures existantes dans le domaine de l'assainissement et du traitement des eaux usées (conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement) et promouvoir les efforts visant à réduire la pollution marine résultant de sources diffuses et d'apports fluviaux.

12. Intensifier les activités régionales à l'appui du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et du Mandat de Jakarta de la Convention sur la diversité biologique, notamment en identifiant les questions critiques en matière de biodiversité marine, en protégeant ses éléments importants, en encourageant son utilisation durable, et plus précisément en mettant l'accent sur :

- La coopération régionale en vue de créer des aires protégées marines et côtières, et de désigner des zones humides importantes au titre de la Convention de Ramsar;
- Les questions de la protection *i)* de la biodiversité marine au delà des zones de juridiction nationale; et *ii)* de la diversité biologique des grands fonds marins à l'échelon régional;
- La coopération avec la FAO et les organisations régionales de gestion de la pêche en vue d'aborder la question des effets environnementaux du secteur de la pêche et de promouvoir une approche fondée sur la gestion écosystémique.
- La participation à l'Initiative des récifs coralliens et au Programme des petits Etats insulaires en développement, s'il y a lieu.

13. Développer la coopération régionale et promouvoir, le cas échéant, l'application effective des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la Convention sur la diversité biologique et les autres accords portant sur la biodiversité.

14. Renforcer la coopération régionale avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et encourager, en tant que de besoin, l'application des conventions de l'OMI, notamment les accords concernant la pollution marine (MARPOL), la préparation en matière de pollution par les hydrocarbures et les substances chimiques (OPRC et OPRC-HNS), les eaux de ballast, ainsi que la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et son Protocole y relatif.

III. Application des orientations stratégiques

15. Afin de mettre en œuvre de façon efficace les Orientations stratégiques pour la période 2008-2012, les organes directeurs des conventions et plans d'action sur les mers régionales s'efforceront de :

- Renforcer leurs capacités en matière de gouvernance et de mécanismes financiers durables, notamment par la mobilisation de fonds externes.
- Améliorer leur base de connaissances scientifiques et leur capacité à se tenir au fait des questions scientifiques, à réaliser un suivi et des évaluations, et à planifier des activités orientées vers les résultats.
- Mettre à profit le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités pour améliorer les capacités techniques, administratives et juridiques dans le domaine de la gestion des questions marines aux échelons régional et national.
- Mettre en place et renforcer le système d'établissement de rapports, ainsi que les mécanismes de respect et d'application; développer des synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement.
- Publier et diffuser des rapports périodiques sur l'état du milieu marin et sur l'application des conventions et plans d'action sur les mers régionales; les rapports seront examinés par toutes les Parties.
- Renforcer la sensibilisation du public quant à l'importance des conventions et des plans d'action sur les mers régionales, et inviter toutes les parties prenantes concernées au niveau régional, les secteurs économique et universitaire ainsi que la société civile à participer aux activités de promotion et d'application.
- Promouvoir, mettre au point et exécuter des projets remplissant les conditions pour bénéficier d'une aide du Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre d'une approche écosystémique vaste du milieu marin.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_15205

